

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 21 (1949)
Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

habitation

COMMISSION DE RÉDACTION

LAUSANNE :

Fr. Gilliard, architecte ;
M. J. Balmas, secrétaire du Cartel romand
d'hygiène sociale et morale ;
Virieux, architecte cantonal.

GENÈVE :

E. Fatio, architecte ;
A. Guyonnet, architecte ;
Dr A. Montandon.

NEUCHÂTEL :

F. Decker, architecte.

FRIBOURG :

E. Lateltin, architecte.

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement,
rue de Bourg 28, Lausanne.

ADMINISTRATION

Avenue de Beaulieu 11, Lausanne.
Chèques postaux II 6622.
Téléphone 3 33 31.
Adresse postale :
Case postale Chauderon, Lausanne.

RÉDACTION

A. Hoehel, arch. F.A.S. et S.I.A., Genève ;
Pierre Jacquet, architecte.
Secrétariat de rédaction :
8, rue Gautier, Genève. Téléphone 2 94 05.

TOUS LES MEMBRES DES SOCIÉTÉS SUIVANTES REÇOIVENT « HABITATION »

- U.S.A.L. Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement ;
- F. A. S. Section romande de la Fédération
des architectes suisses ;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation,
Lausanne ;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation,
Genève ;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation,
Moutier ;
- S. A. L. Société pour l'amélioration
du logement, Genève ;
- S. D. T. Société des dessinateurs et
des techniciens du canton de Vaud,
Lausanne ;
- Le Logement ouvrier, Lausanne.

ABONNEMENT

Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.—.
Prix du numéro (Suisse) : Fr. 0.60.
Les fascicules séparés sont en vente :
à l'administration, à l'agence des journaux
et dans les kiosques à journaux.
Versement au compte de chèques II 6622.

ANTHOLOGIE. — Une des marques du style, c'est d'abord l'adoption de la forme convenable à chaque objet. Quand une œuvre d'architecture indique clairement l'usage auquel on la destine, elle est bien près de posséder le style ; mais quand, de plus, cette œuvre forme, avec celles qui l'environnent, un tout harmonieux, à coup sûr le style s'y trouve. Or, il est évident, pour ceux qui ont regardé des monuments appartenant à une même période du moyen âge, qu'il existe entre ces diverses expressions un accord, une harmonie. L'église ne ressemble pas à l'hôtel de ville ; celui-ci ne peut se confondre avec un hospice, ni un hospice avec un château, ni le château avec un palais, ni le palais avec la maison du bourgeois ; et cependant, entre ces œuvres diverses dont la destination est écrite clairement, un lien subsiste. Ce sont bien les produits divers d'un état social maître de son expression d'art, et qui n'hésite jamais dans le choix de son langage. Dans cette harmonie, quelle variété cependant ! L'artiste conserve sa personnalité. Tous parlent la même langue, mais quelle fécondité dans le tour ! C'est que leurs lois ne sont pas établies sur des formes admises, mais sur des principes. Pour eux, une colonne n'est point un style qui, de par la tradition, doit avoir en hauteur un certain nombre de fois son diamètre, mais un cylindre dont la forme doit être calculée en raison de ce qu'il porte. Un chapiteau n'est pas un ornement qui termine le fût d'une colonne, mais une assise en encorbellement posée pour recevoir les divers membres que la colonne doit soutenir. Une porte n'est pas une baie dont la hauteur est proportionnelle à la largeur, mais une ouverture faite pour le nombre des personnes qui à la fois passent sous son linteau... Le style se développe d'autant plus dans les œuvres d'art, que celles-ci s'écartent moins de l'expression juste, vraie, claire.

E. Viollet-le-Duc : Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XI^e au XVI^e siècle. Librairies-Imprimeries Réunies, Paris.

Sommaire

Concours pour l'édification de maisons nouvelles	
en France	7
Société Coopérative d'Habitation, Lausanne . . .	11
L'évolution dans la manière d'habiter	15
L'agrandissement du Palais des Nations à Genève	16
Bibliographie.	17